

3^{ème} trimestre 2017

N°71



PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

6900 Marche-en-Famenne

11/489

P501160



 **inclusion** asbl
Sud Luxembourg

Bulletin de liaison

Bonjour,

Après notre superbe journée du 5 juin, nous remettons cela le 1 octobre.

Vous trouverez à la page suivante l'invitation pour cette sortie à Bettembourg.

Deux autres articles pour relayer des informations qui nous ont été envoyées : le premier article pour présenter la Fondation Portray et l'autre à propos des Aidants Proches dont se sera la semaine du 2 au 8 octobre.

Bonne lecture et à très, très bientôt à Bettembourg.





Nous sommes heureux de vous inviter à partager
une journée en famille au

Parc Merveilleux - Bettembourg
dimanche 1er octobre

Rendez-vous à l'entrée à 10h30.

Après une première partie de visite,
on se retrouve tous pour partager un
pique-nique sandwich.

L'après-midi, poursuite de la journée au rythme
de chacun...

Prix Entrée, sandwiches + soft

15€ pour les adultes

10 € pour les enfants à partir de 3 ans



Réservation.

Aurélié Hannard : 0472/225632

inclusion.lux@gmail.com

Inscription validée par le paiement, pour le 25 septembre,
sur le compte BE09 0000 2016 2357



Restaurant
Cafeteria
Aire de piquenique
Aire de jeux
Découverte de la forêt
Chemin pieds nus
Poney-Express
Train miniature
Minicars
Amazonia
Mahajanga
Etang africain
Amérique du sud
Mini-zoo
Contes de fées



**Le 20 juin, Marie-Luce
VERBIST, directrice de
la FONDATION
PORTRAY nous a fait
parvenir un courrier
pour rappeler
l'essentiel de la
fondation.**



La Fondation Portray a été créée par Inclusion (qui a d'ailleurs toujours le rôle de Président du CA) et les bureaux de la Fondation sont dans les bureaux d'Inclusion à Bruxelles et à Gembloux ... les liens sont donc à priori étroits ...

La Fondation Portray a été créée par Inclusion asbl pour répondre à la question des familles de personnes en situation de handicap, inquiètes face à l'avenir de leur proche :

« Qui va être cet œil bienveillant soucieux de la qualité de vie de mon enfant présentant une déficience et qui veillera à ce que les moyens financiers soient affectés correctement au développement de sa qualité de vie ? »

Inclusion a créé 2 services Après – Parent : Madras et la Fondation Portray

Madras (anciennement Support Ahm) service psychosocial de l'après parent

et

la Fondation Portray est un soutien juridique et financier de prévoyance et de solidarité au service de la qualité de vie de la



personne en situation de handicap, principalement après le décès de ses parents.

La Fondation Portray a 3 axes de travail :

1/ Le conseil et l'information juridiques et financiers sur les thématiques d'après-parent des personnes en situation de handicap, dans le cadre de réunions individuelles ou collectives.

Sont par exemple abordées les questions suivantes :

La protection juridique (c'est dans ce cadre que nous avons élaboré un modèle de requête en nomination d'administration),

Les successions (la loi sur les successions change dans quelques semaines !),

Les fondations, les activités de la Fondation Portray, anticipation juridique et financière de l'après-parents de manière à assurer un avenir de qualité aux personnes en situation de handicap ...

2/ Les fonds Nominatifs

La Fondation Portray assure la gestion de fonds Nominatifs.

Un Fonds Nominatif est créé par les proches d'une personne en situation de handicap et alimenté par eux (dépôt d'argent en cash, par virement, par dons d'immeubles ou de titres, par succession ...).

Les Fondateurs (créateurs du Fonds) signent un contrat avec la Fondation Portray : une convention de création de Fonds Nominatif. Cette convention reprend tous les éléments choisis et décidés par les Fondateurs et que la Fondation Portray s'engage à respecter : nom du bénéficiaire, durée d'utilisation (début – souvent le décès des parents ou leur arrivée à tel âge- fin – souvent le décès du bénéficiaire-) et objectifs d'utilisation.

Les avoirs du Fonds sont affectés au bénéfice de la personne dont le Fonds porte le nom, par un comité de suivi choisi par les fondateurs du Fonds. Les avoirs sont utilisés en fonction des



orientations (les 'plus') réfléchies avec les Fondateurs (souvent des parents ou des proches du bénéficiaires) et actualisées en fonction des besoins, des capacités et des souhaits du bénéficiaire. Les Fonds nominatifs commencent à être utilisés à partir du moment choisi par les fondateurs (souvent le décès des parents du bénéficiaire).

Les avoirs sur le fonds servent à soutenir/développer la qualité de vie d'une personne en situation de handicap. Ces 'plus' de qualité de vie sont réfléchis et décidés par les Fondateurs du Fonds. Ils concernent des améliorations de qualité de vie individuelle ou collective ayant un impact positif sur la personne.

Les frais relatifs à la personne à titre individuel pouvant être financés par les Fonds Nominatifs seront par exemple des frais relatifs :

-au bien-être,

*-aux activités sportives
ou culturelles,*

*-aux loisirs et
vacances,*

*-aux activités
permettant de faire
perdure des liens avec
la fratrie ou le réseau
comme les fêtes
d'anniversaire, les
soirées spectacles*

*-à l'autonomie à
susciter comme les frais du véhicule ou de déplacement,*

-à l'amélioration du logement ...

Les frais concernant des améliorations au collectif ayant un impact positif sur la personne à titre individuel et pouvant être financés par les Fonds Nominatifs seront par exemple des frais relatifs :

-à une activité ou amélioration dans le lieu de vie ou d'activité collectif dans lequel la personne vit ou qu'elle fréquente et dont

**SOUTIEN & CONSEILS
HANDICAP
OUTIL FINANCIER
SOLIDARITE
QUALITE DE VIE**



l'amélioration a un impact positif sur la vie individuelle du bénéficiaire ex : rénovation d'une salle, aménagement d'une salle snoezelen, installation d'une plate-forme élévatrice ..

Fonctionnement d'un Fonds Nominatif : Une fois créé (signature d'une convention, approvisionnement du fonds et approbation par le conseil d'administration), le fonds commencera à être utilisé au moment décidé par les fondateurs : ex : immédiatement, décès des parents, âge de 70 ans des parents etc.

Une réunion annuelle réunit un comité de suivi (composé du bénéficiaire, d'un membre de la Fondation Portray et 1 ou 2 personnes choisies par les Fondateurs) qui actualise les souhaits prévus dans la convention en fonction des besoins, souhaits et envies du bénéficiaire, décide du budget annuel et affecte pratiquement les avoirs du fonds pour des éléments porteurs de qualité de vie pour lui. Le comité peut s'aider d'idées données par des personnes extérieures au comité.

La Fondation Portray finance les éléments décidés par le comité pendant toute la durée du fonds (durée de vie du bénéficiaire).

S'il reste de l'argent à la clôture du fonds, le solde est affecté à des projets porteurs de qualité de vie pour les personnes en situation de handicap. Les Fondateurs peuvent indiquer des souhaits d'affectation subsidiaire.

Les Fonds Nominatifs interviennent financièrement dans les frais de la Fondation Portray en fonction des dépenses du Fonds et non en fonction des avoirs sur le Fonds. Le Fonds est destiné à être utilisé et non thésaurisé !

Le Fonds Nominatif ne se substitue pas aux avoirs personnels du bénéficiaire, mais vient en complément pour susciter et financer les petits et grands 'plus' augmentant sa qualité de vie.

3/ Les Fonds Projets

La Fondation Portray soutient divers projets porteurs de qualité de vie pour les personnes en situation de handicap.

La Fondation a rénové une maison située à Court Saint Etienne et depuis fin 2014, 8 personnes présentant une déficience



intellectuelle vivent dans des studios/appartements qu'ils ont nommé 'la Bienvenue', la maison bénéficie d'espaces communautaires et ses habitants sont soutenus par l'asbl 'Coup de Pouce à l'avenir'.

La Fondation Portray a d'autres projets en cours de développement de lieux de vie pour personnes en situation de handicap.

La Fondation Portray soutient par son expérience les personnes et familles qui réfléchissent à l'ouverture de lieu de vie ou d'activités pour personnes en situation de handicap et déficit d'autonomie dans l'organisation de leur qualité de vie.

La Fondation Portray a ouvert un Fonds Projet 'Etincelles' destiné à financer des éléments de qualité de vie pour personnes financièrement défavorisées (dans le même esprit que les Fonds La Fondation Portray est une Fondation d'utilité publique, reconnue et agréée, elle bénéficie de taux très favorables pour les donations et successions et (en cours de renouvellement) d'un agrément pour déductibilité fiscale des dons.

C'est un outil de prévoyance pour assurer un avenir de qualité aux personnes en situation de handicap et un outil de solidarité pour le soutien à divers projets positifs et innovants pour les personnes en situation de handicap.

inclusion

Contacts :

- Directrice : Marie-Luce Verbist
- 0475/77.59.60
- Tél : 02/534.00.38
- E-mail : secretariat@fondation-portray.be
- www.fondation-portray.be



**A l'occasion de la
Semaine des Aidants
Proches, Madame
Héloïse Goffette nous
rappelle le but de
l'ASBL**



Pour rappel, un aidant proche est une personne qui aide et accompagne un proche en déficit d'autonomie. Un accompagnement réalisé en dehors d'un cadre professionnel et d'une rémunération. Cela concerne près de 10% de la population belge.

L'asbl Aidants Proches a été créée à l'initiative de la Fondation Roi Baudouin en 2006. Ses missions sont, entre autres, d'identifier les besoins des aidants proches, de contribuer à leur reconnaissance officielle et à l'accès aux droits sociaux, de rassembler les informations concernant les services et les aides et de les informer sur ces derniers.

Une antenne s'est ouverte il y a un an pour couvrir le territoire de la province de Luxembourg. Elle reprend les mêmes missions que le siège social mais a un niveau local.

Divers projets y sont développés, en voici quelques-uns :

Semaine des Aidants Proches

Durant cette semaine qui aura lieu du 2 au 8 octobre 2017, un grand nombre d'associations et de services wallons sont invités à organiser des activités à destination des aidants proches autour du message « Pense à moi autant que je pense à toi ».



A cette occasion, l'antenne Aidants Proches de la province de Luxembourg a le plaisir d'inviter les aidants proches à une activité bien-être et répit, intitulée « Au cœur de soi ». Celle-ci sera proposée en deux temps pour permettre aux aidants proches, ainsi qu'à leur proche, de se ressourcer en toute convivialité.

L'activité est gratuite et aura lieu le

Jeudi 5 octobre de 13h30 à 17h à L'Églantine Bertrix - Rue de la Virée 3, [6880 BERTRIX](#)

*Inscriptions & infos : Héloïse Goffette
(heloise.goffette@aidants.be - 0468/38.33.04)*

Infos et renseignements généraux

www.semaineaidantsproches.be

Folder disponible sur demande

Tél. : 081/74.68.79

« Pausez-vous »

L'antenne organise une première rencontre dédiée à la détente et au bien-être le 07 novembre 2017 de 14h à 16h30 à Libramont.

Une sophrologue donnera des outils pour aider les aidants proches à se détendre, à retrouver de l'énergie, à gérer leur stress, ... le tout dans une ambiance conviviale !

Nous proposons de réfléchir avec eux aux possibilités de transports et de prise en charge de leur aidé durant cette activité s'ils le souhaitent.

INFORMATIONS

Gratuit, ouvert à tous les aidants proches

Adresse : [Rue des Alliés 2 - 6800 LIBRAMONT](#)



Renseignements : Héroise Goffette (heloise.goffette@aidants.be - 0468/38.33.04)

La Carte d'Urgence Aidant Proche

Cette carte au format carte d'identité, se glisse dans le portefeuille et permet d'être identifié en tant qu'aidant proche ou en tant que personne aidée. Elle indique les coordonnées des personnes de confiance à prévenir en cas d'urgence ainsi que le nom de la personne aidée. Elle est disponible sur simple demande auprès de l'asbl Aidants Proches ou via un formulaire en ligne (pour plus d'information : www.aidants-proches.be).

Élargissement de la permanence

Nous proposons désormais une permanence téléphonique et une écoute renforcées. L'asbl est désormais joignable trois jours par semaine par téléphone (lundi, mercredi et jeudi, de 10 à 16h) et tous les jours ouvrables par mail.



Semaine des Aidants Proches
2 au 8 octobre 2017

Cette année, la 4ème édition de la Semaine des Aidants Proches se déroulera du 2 au 8 octobre 2017. Durant cette semaine, les associations et services participants proposeront des activités à destination des aidants proches.

Plus de 100 activités organisées !

Programme disponible sur www.semaineaidantsproches.be

 



Cotisation 2017

Attention, présent le bureau central n'envoie plus son périodique qu'aux membres en ordre de cotisation. Ne perdez pas ce lien avec INCLUSION.

Une croix rouge ci-dessous vous rappelle que vous n'avez pas encore payé votre cotisation pour 2017



25€ à verser sur le compte de la section

**BE 09 0000 2016 2357
au nom de ASBL INCLUSION**

inclusion







EDIT. RESP. : Paul MAHY – Rue Sainte-Barbe, 26
6900 Waha

tél 084/34.49.81

mahypaul6@gmail.com